

Mit der freundlichen Unterstützung der Deutschsprachigen Gemeinschaft und des Europäischen Flüchtlingsfonds.



Dans ce guide vous trouverez l'information important et des conseils pratiques pour mieux se retrouver et s'intégrer à Eupen.

A l'internet vous trouverez le guide à <http://www.eupen.be/Stadt---Burger/Lebenssituation/Erstempfang-fur-Asylanten-und-Fluchtlinge.aspx>

## Sommaire

	<b>P</b>
<b>1. Cours de langues et enseignement</b>	<b>2– 13</b>
1.1 Encadrement des élèves primo-arrivants à Eupen	2 - 3
1.2 Ecoles secondaires en Communauté Germanophone	3 - 4
1.3 Centres psycho-médico-sociales (PMS)	5
1.4 Cours de langues à Eupen	6 - 9
1.5 Français comme langue étrangère à Verviers	10- 11
1. 6 Cours de français à Herbesthal	12
1.7 Service d'homologation de diplômes étrangers du Ministère de la CG	13
1. 8 Examens linguistiques pour des participants externes en langue allemande	14
<b>2. Social</b>	<b>15-25</b>
2. 1 Emploi et la recherche d'emploi	15-16
2. 2 Infoasyl	17
2.3 Syndicats	18
2.4 Service d'aide à la jeunesse	19
2.5 Assurance-maladie et sociétés d'assurance	20-21
2.6 CPAS/ ÖSHZ/ OCMW	22
2.7 Centre des femmes Prisma	23
2.8 Aide psychologique	24-25
<b>3. Logement</b>	<b>26-29</b>
3.1 Bail	26-27
3.2 Société Wallonne du logement	28-29
<b>4. Divers</b>	<b>30-36</b>
4.1 Gérer l'argent	30-31
4.2 Déclaration à l'impôt	32–33
4.3 Permis de conduire : examen théorique	34
4.4 Les enfants et les jeunes	35–36
<b>5. Règles de la coexistence dans la communauté</b>	<b>37–43</b>
5.1 Les obligations par rapport à la commune	37
5.2 Le résumé du Règlement de la ville d'Eupen	38-43

### **L'encadrement des élèves primo-arrivants à Eupen.**

En Belgique il y a l'obligation scolaire pour tous les enfants. Ca veut dire que les enfants de 6 à 18 ans doivent aller à l'école. A partir de 6 ans les enfants vont à l'école primaire, à partir de 12 ans – à l'école secondaire. Les enfants qui ne sont pas encore régularisés en Belgique, doivent également aller à l'école.

Pour les plus petits (entre 3 et 6 ans) il y a l'école maternelle, mais elle n'est pas obligatoire.

Vous trouverez ci-dessous des adresses des écoles et des centres d'animation qui ont des projets particuliers pour l'encadrement des élèves primo-arrivants et issus d'émigration.

**Ecole Fondamentale de la Ville basse**, Schilsweg 5. Tel.: 087/74 25 56

**Personne de contact:** Mme Karin Ramjoie, directrice

**Description du projet :** Allemand comme deuxième langue pour des élèves primo-arrivants. Une enseignante travaillant à temps plein s'occupe des élèves primo-arrivants qui sont déjà intégrés en classes. Selon les besoins chaque enfant concerné peut être repris de sa classe chaque jour pour 20 minutes pour obtenir le cours particulier donné en petit groupe. Selon les besoins on apprend le vocabulaire et l'orthographe.

En plus le „pool linguistique“ existe pour les élèves de maternelle.

30% des élèves de l'Ecole Fondamentale de la Ville basse sont des élèves issus d'émigration.

**Ecole communale d'expression française**, Bergkapellstraße 10. Tel: 087/ 74 22 79

**Personne de contact:** Mme Eliane Demoulin, directrice

**Description du projet :** Français comme deuxième langue et aide scolaire générale aux élèves primo-arrivants. Une enseignante a 6 heures supplémentaires par semaine pour reprendre des élèves concernés de leurs classes et s'occuper d'eux individuellement.

**Ecole de devoirs à la Maison Ephata:** Bergkapellstraße 46. Tel: 087/56 15 10

**Personne de contact:** Mme Marie Tesser

**Description du projet :** Cette école de devoirs est le lieu d'accompagnement des élèves de l'école primaire et secondaire (jusqu'à 16 ans). La participation financière de la part des parents s'élève à 1,25 euros par heure (L'aide financière de CPAS est possible). Les animateurs de l'école de devoirs attachent une grande importance à l'établissement de collaboration continue entre un professeur et un élève.

**Heures d'ouverture:**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 15. 30 – 19. 00

Mercredi: 13. 00 – 19. 00

**Ecole de devoirs à la Maison de quartier Cardijn:** Schilsweg 21. Tel.: 087/55 69 03

**Personne de contact:** Mme Yvonne Verheugen

**Description du projet :** Cette école de devoirs s'occupe exclusivement des élèves de l'école primaire résidants en Ville basse. La participation financière de la part des parents s'élève à 5 euros/mois. Les animateurs de l'école de devoirs attachent une grande importance à l'établissement de collaboration continue entre un professeur et un élève.

**Heures d'ouverture:**

Mardi et jeudi: 15. 30 – 17. 00

**Chers parents!** Si vous avez besoin d'un interprète pour vous accompagner aux soirées des parents ou aux autres rendez-vous scolaires, ne prenez pas s'il vous plait vos enfants comme interprètes! Si vous ne connaissez personne qui pourrait vous aider, adressez – vous à temps à l'Infoasyl ou au service d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés reconnus de la ville d'Eupen et nous essayerons de trouver une solution.

En Belgique la natation fait parti de cours du sport. Selon le règlement des piscines, c'est obligatoire de porter un maillot de bain (mais pas un short ou autre tenue) et un bonnet pendant la natation.

### **Ecoles secondaires en Communauté Germanophone**

1. Athénée Royal d'Eupen (Lycée générale)  
Lascheterweg 20

Tel. 087/ 68 03 70

2. Institut Robert Schuman, Eupen (Qualification technique et professionnelle)  
Vervierserstraße 89

En cas de nombre suffisant d'élèves concernés la classe d'accueil pour des élèves primo-arrivants peut être ouverte.

Tel. 087/59 12 70

3. Ecole secondaire Père Damien (Lycée générale catholique)  
Kaperberg 2

Tel. 087/ 59 89 00

4. Institut Épiscopal St Marie Bullange (Lycée générale catholique)  
Am Wittumhof 10

Tel. 080/64 73 36

5. Athénée Royal de Saint-Vith (Lycée générale)  
Luxemburger Straße 4

Tel. 080/28 03 40

6. Ecole Épiscopale (Lycée générale) et Institut technique (Qualification technique et professionnelle) de Saint-Vith  
Klosterstraße 38

En cas de nombre suffisant d'élèves concernés la classe d'accueil pour des élèves primo-arrivants peut être ouverte.

Tel. 080/28 07 70

7. Institut St. Maria Goretti, Saint-Vith (Lycée générale catholique)  
Prümer Straße 6

Tel. 080/28 04 90

8. Athénée César Franck, la Calamine (Lycée générale)  
Parkstraße 32

Tel. 087/ 63 92 30

## **Les centres psycho-médico-sociaux (PMS)**

Les centres PMS travaillent ensemble avec des écoles. L'équipe de PMS est constituée des psychologues, des infirmiers, des médecins et des assistants sociaux.

### **Le travail des centres PMS englobe:**

- Testes de maturité scolaire et conseils au cours de transition de l'école maternelle à la première année primaire.
- Information et conseils au cours de transition de l'école primaire à l'école secondaire
- Animation des groupes à la demande d'une école
- Accompagnement en recherche des études et du métier
- Soins de santé: des examens préalables et l'éducation à la santé

En Communauté Germanophone il y a trois centres PMS: un pour l'enseignement communal, un pour l'enseignement catholique et un pour l'enseignement de la Communauté.

### **Le centre PMS de la Province et la Commune**

Neustraße 59 B  
4700 Eupen  
Tel: 087/ 74 25 22

Le centre PMS de la Province et la Commune

Est responsable pour les écoles communales (sauf l'école communale d'expression française), par exemple l'école fondamentale de la ville haute, l'école fondamentale de la ville basse, l'école fondamentale communale Kettenis etc.

### **Le centre PMS libre**

Aachenerstraße 24  
4700 Eupen  
Tel: 087/ 74 39 00

Le centre PMS libre est responsable pour les écoles catholiques, par exemple les écoles Père Damien ainsi que pour l'école communale d'expression française

### **Le centre PMS de la CG**

Gospert 44  
4700 Eupen  
Tel: 087/ 55 46 44

Le centre PMS de la Communauté Germanophone est responsable pour les écoles qui appartiennent au ministère de l'enseignement par exemple Institut Robert Schuman, Athénée Royal d'Eupen, Athénée César Franck, Institut de l'Enseignement Spécial de la Communauté Germanophone etc.

## Cours de langues à Eupen:

### 1. **Oikos asbl, Aachenerstrasse 14, 4700 Eupen Tel: 087/55 65 17**

#### **Cours d'allemand pour les étrangers**

Heures/Durée: Cours du jour (3 heures/semaine, 2 fois/semaine)

Nombre de participants : 15 personnes/groupe

Prix: 75 Euro (L'aide financière de CPAS est possible)

Possibilité de participation après une inscription

Début : fin janvier 2012

Fin : juin 2012

Niveaux : Niveau 1 (débutants) Niveau 2 (connaissances de base), Niveau 3 (avancés).

Divers : Ces cours sont ouverts à tout le monde, le statut de participant ne joue aucun rôle.

Diplôme: Attestation de participation.

Personne de contact: Mme. Gudrun Kaldenbach

Lieux: Le cours „Allemand pour les étrangers“ a lieu à Eupen et à St. Vith.

#### **Cours de français**

Heures/Durée: Cours du matin et du soir (1,5 heure/semaine, 1 fois/semaine)

Nombre de participants : 10-15 personnes/groupe

Prix: 75 Euro (L'aide financière de CPAS est possible)

Possibilité de participation après une inscription

Début : fin janvier 2012

Fin : juin 2012

Niveaux : Niveau 1 (débutants), Niveau 2 (Certaines connaissances)

Divers : Ces cours sont ouverts à tout le monde, le statut de participant ne joue aucun rôle.

Diplôme: Attestation de participation.

Personne de contact: Mme. Gudrun Kaldenbach

Lieu: Eupen

### 2. **KAP VoG, Malmedyerstrasse 12, 4700 Eupen. Tel: 087/55 30 48**

#### **Cours d'allemand et de français pour les demandeurs d'emploi.**

Heures/Durée: Cours du jour : 21heure/semaine pour les débutants (niveau A1);

14 heures /semaine pour les avancés (niveau A2- ou B1 (B2)),

7 heures/semaine - alphabétisation

Nombre de participants : max. 15 personnes/ groupe, pour le cours d'alphabétisation – max. 7 personnes/ groupe

Prix: gratuit; pour les demandeurs d'emploi il y a la possibilité de recevoir une prime via Arbeitsamt de la Communauté Germanophone (CG)

Possibilité de participation : après un entretien organisé par KAP et Arbeitsamt de la CG (les entretiens ont lieu en aout et en janvier).

2 modules de cours:

a. 1 Module Début: début septembre 2011; Fin: Fin janvier 2012

b. 2 Module Début: début février 2012; Fin: Fin juin 2012

Niveaux : sont valables pour les cours d'allemand et de français

Divers : Les participants signent un contrat de formation avec Arbeitsamt de la CG. Ces cours sont organisés avec le soutien de la Communauté Germanophone et du Fonds Social Européen (ESF)

Diplôme: A la fin de chaque module KAP propose aux participants de passer un examen telc. En cas de réussite d'un examen les participants obtiennent le Certificat européen de langues : A1, A2, B1 et B2

Personnes de contact:: Mme. Regine Heinrichs (KAP), lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8:30 à 12:30; mercredi de 8:30 à 11:30.

Pour les inscriptions prenez le rendez-vous avec Mme Petra Velz (Arbeitsamt de la CG) – tous les jours sauf mercredi

Lieux:: Ces cours du jour ont lieu à Eupen.

### **Cours du soir: allemand, français, anglais et néerlandais**

Heures/Durée: 19.00- 21.00 (1 fois/semaine 2 heures chaque fois, 16 x en automne, 16x en printemps)

Nombre de participants : max. 10 personnes/groupe

Prix: 160 Euros (L'aide financière de CPAS est possible)

Possibilité de participation après un entretien

Début: 1. module - septembre 2011; 2. module - février 2012

Fin : 1. module - février 2012, 2. module - juin 2012

Niveaux des cours : Niveau 1 (Débutants), Niveau 2 (connaissances de base), Niveau 3 (avancés).

Diplôme: Possibilité de passer un examen pour obtenir le certificat européen de langues TELC (A1 bis C1)

Divers : Possibilité de passer un examen pour obtenir TELC pour les participants externes. Les sessions d'examens seront organisées en juin 2010 et en janvier 2011 .

Personne de contact : Mme Mariele Rampelbergh

Lieux: Ces cours du soir ont lieu à Eupen (cours « Nord ») et à St. Vith (Institut Maria-Goretti).

### **3. La Loupe asbl, Neustrasse 93, 4700 Eupen Tel: 087/55 27 19 (avec le répondeur) - [lupe.info@unitedadsl.be](mailto:lupe.info@unitedadsl.be)**

#### **Cours d'allemand et de français**

Heures/Durée: Cours du matin, du jour ou du soir

10 séances à 2 heures par semaine

Nombre de participants 6 à 10 (maximum 12) personnes/groupe

Prix: 100 Euro (tarif social : 75 Euro)

Possibilité de participation après une inscription Les participants doivent savoir lire et écrire

Début: mi-janvier 2012

Fin: fin mars – début avril 2012

Niveaux:

Débutants

Faux débutants

Connaissance de base

Avancés

Allemand/français dans la vie quotidienne

Allemand/français conversation

Divers : Ces cours sont ouverts à tout le monde, le statut de participant ne joue aucun rôle.

Diplôme: Attestation de participation.

Personne de contact : M. Gerd Havenith (Animateur)

Lieux: les cours de français ont lieu à Eupen, Eynatten et Bullange

Les cours d'allemand ont lieu uniquement à Eupen.

**4. Atelier d'allemand pour les femmes, Maison de quartier Cardijn, Schilsweg 21, 4700 Eupen Tel: 087/55 54 18**

Heures/Durée: Cours du jour: le mardi de 8:45 à 11:30, le jeudi de 8:45 à 11:30

Nombre de participantes : 20 personnes/groupe

Prix: 30 € de septembre à décembre et 50 € de janvier à juin (l'aide financière est possible)

Possibilité de participation après l'inscription.

Début: septembre 2011

Fin: juin 2012

Niveaux : Débutantes et participantes avec des connaissances de base.

Divers : Ce cours est uniquement pour les femmes, le statut des participantes ne joue aucune rôle.

Diplôme : attestation de participation.

Personne de contact : Mme Danielle Schöffers

Organisation : Vie féminine en collaboration avec l'Infoasyl.

**5. Café de partage interculturel en langue allemande pour les femmes, Maison de quartier Cardijn, Schilsweg 21, 4700 Eupen.**

**Tel:**

**087/ 76 59 71 (Infoasyl)**

**087/55 54 18 (Vie Féminine)**

Tous les mercredis de 9.30 à 11.30 (1fois/mois jusqu'à 14.00). Pause d'été en juillet et en août.

Partage entre les femmes des nationalités différentes, la langue de communication est allemande.

Ce projet est la collaboration de Miteinander Teilen, Haus der Begegnung, Infoasyl et Vie Féminine.

Personnes de contact : Mme Tanja Mertens (Infoasyl)

Mme Danielle Schöffers (Vie Féminine)

**6. Formation permanente scolaire : Institut Robert Schuman, Vervierserstraße 89 – 93, Eupen (cours d'allemand et de français) Tel: 087/59 12 70 (à partir de 17.45)**

Heures/Durée: Cours du soir lundi/mercredi de 17.45 à 20.15 ou mardi/jeudi de 17.45 à 20.15

Nombre de participants: au moins 8 personnes/groupe

Prix: 200 € /année scolaire, prix réduit : 45€ /année scolaire

Les élèves suivants ont droit au prix réduit :

- Les chômeurs compétes ou bien occupés à moins que mi-temps inscrits au FOREM
- Récepteurs de l'aide financière de CPAS
- Demandeurs d'asile
- Réfugiés reconnus
- Personnes avec un handicap inscrit au Service pour les personnes handicapées
- Ecoliers et étudiants

**Si vous appartenez à une des catégories mentionnées, n'oubliez pas de vous munir d'une attestation**

Pour les participants mineurs le cours qui n'existe pas en tant que cours de jour est gratuit.

Possibilité de participation : inscription pour les débutants; certificat de réussite du niveau précédent ou bien le test d'entrée pour les autres participants.

Début : septembre 2011. Les inscriptions commencent à partir de 29. 08 2011 de lundi à jeudi de 17. 00 à 20. 00. Inscrivez- vous avant la fin du mois de septembre, s'il vous plait. A partir de 1 octobre l'inscription n'est plus possible!

Fin: juin 2012

Niveaux: TUUS; TUOS PK1; TUOS PK2; TUOS GK1 + GK2 – les deux derniers seulement pour le cours d'allemand)

Divers: Pour l'inscription la carte d'identité/ le permis de séjour est exigée.

Diplôme: Diplôme des connaissances approfondies de la langue allemande/française (officiellement reconnu)

Personne de contact: M. Michael McCrea

## **Français comme langue étrangère à Verviers.**

**IPEPS Verviers (Orientation technologique): Rue aux Laines, 69, 4800 Verviers**

**Tel : 087/39 44 74**

### **Français comme langue étrangère**

Heures/Durée:

- Cours du jour (4 demi-journées/semaine, 2 X 120 heures pendant une année scolaire)
- Cours du soir (2 soirées /semaine, 2X120 heures pendant une année scolaire)

Nombre de participants : 20 personnes/groupe

Prix: 20 euros/ semestre, 40 euros/ année scolaire, est gratuit à la condition de présentation d'attestation de Forem (Arbeitsamt) ou CPAS (ÖSHZ).

Possibilité de participation : inscription pour les débutants; être porteur du certificat d'étude de base (CEB) pour les participants possédants des connaissances de base de la langue française.

Début: 1 semestre - septembre 2011 ; 2 semestre – janvier 2012

Fin: février/juin 2012

Niveaux: Débutants; Connaissances de base

Divers: Date d'inscription le 05. 12. 2011 à partir de 8. 00 Pour l'inscription la carte d'identité/ le permis de séjour est exigée.

Diplôme: Certificat de l'enseignement secondaire inférieur en promotion sociale (cours de français comme langue étrangère)

Personne de contact: Mme Micheline Cox

### **Alphabétisation**

Heures/Durée: Cours du jour (3-4 demi-journées /semaine, chaque unité est constituée de 200 heures de cours)

Nombre de participants: 20 personnes/groupe

Prix: gratuit

Possibilité de participation: après le test de niveau

Début: septembre 2011

Fin: juin 2012

Niveaux: 4 Niveaux

Divers : Age minimale des participants est 16 ans

Personne de contact: Mme Micheline Cox

**2. Ecole des femmes prévoyantes socialistes : Pont Saint-Laurent, 25 (2ème étage),  
4800 Verviers  
Tel : 087/30 05 51**

**Alphabétisation**

Heures/Durée: Cours du jour en un an, 2 fois/semaine

Prix : 20 euros/ année scolaire

Possibilité de participation : après le test d'admission

Début : septembre 2011

Fin : juin 2012

Niveaux : 4 niveaux

Divers : Pour l'inscription une copie de la carte d'identité/du permis de séjour est exigée.

Personne de contact : Pour l'inscription prenez le rendez-vous avec le secrétariat au 087/ 30 05 51 à partir de 22. 08. 2011

**3. Lire et Ecrire asbl, Boulevard des Gérardchamps, 4, 4800 Verviers  
Tel : 087/35 05 85**

**Alphabétisation**

Heures/Durée: Cours du jour (possibilité de cours du soir pour les travailleurs). 5 – 6 fois/semaine ; 15 heures/semaine

Prix : gratuit ; possibilité de faire le contrat de formation avec le FOREM (Arbeitsamt pour les résidents de la Communauté Germanophone).

Possibilité de participation : Ce cours est destiné aux participants qui n'ont pas fréquenté l'école secondaire

Début : janvier 2011 ; possibilité d'inscription pendant l'année scolaire

Fin : décembre 2011

Niveaux : 12 niveaux. Apprentissage orale et écrite de la langue française

Divers : Pour l'inscription la carte d'identité/ le permis de séjour est exigée. Les migrants en situation illégale sont admis.

Personne de contact : M. Michel de Felys

**4. SIMA asbl, Rue de la Grappe, 22, 4800 Verviers  
Tel : 087/ 32 26 60**

**Alphabétisation**

Heures/Durée : Cours du jour (de 9. 00 à 12.00) 3 fois/semaine

Prix : gratuit

Possibilité de participation : après le test de niveau qui a lieu le 23 – 24 aout de chaque année

Début : septembre 2011

Fin : juin 2012

Niveaux : débutants/avancés/conversation

Divers : Ce cours est réservé pour les demandeurs d'emploi ; pour l'inscription la carte d'identité/ le permis de séjour et l'attestation de FORE M (Arbeitsamt pour les résidents de la Communauté Germanophone) sont exigées.

Personne de contact : Présentez-vous à SIMA asbl pour effectuer une inscription

## **Cours de français à Herbesthal**

### **Alphabétisation**

**Rue de l'Eglise 48**

**4710 Herbesthal /Lontzen**

**Tel : 0498/ 84 75 89**

Heures/Durée : Cours du matin (de 9. 00 à 11. 00) 2 fois/semaine

Prix : 1 Euro/heure

Possibilité de participation : Ces cours sont ouverts à tout le monde, le statut de participant ne joue aucun rôle.

Début : 15. 09. 2010

Fin : Possibilité de s'inscrire et arrêter à tout moment

Niveaux : Selon les connaissances des participants

Divers : Pauses après deux mois de cours

Personne de contact : Mme Poncelet

**Service d'homologation de diplômes étrangers du Ministère de la CG**

**Gospertstrasse 1, 4700 Eupen**

Tel : 087/59 63 64

Personne de contact: M. Jörg Vomberg

Tous les diplômes, certificats et brevets doivent être traduits en allemand, français, flamand ou anglais.

Les diplômes de la fin d'études sont homologués en Communauté Germanophone. La procédure d'homologation d'un diplôme de la fin d'études peut durer un mois.

Les formulaires de demande d'homologation des diplômes universitaires et des diplômes des Hautes Ecoles sont à disposition des personnes concernées au service d'homologation de diplômes étrangères du Ministère de la CG. Les formulaires remplis seront transmis aux universités de la Communauté Flamande.

La procédure d'homologation d'un diplôme universitaire/ d'une Haute Ecole peut durer une demi-année ou même plus longtemps.

## **Examens linguistiques pour des participants externes en langue allemande**

Académie des langues d'Aix-la Chapelle (Sprachenakademie Aachen) ([www.spraachen.org](http://www.spraachen.org)).

Adresse postale: Kockerellstraße 9, 52062 Aachen

Adresse: Augustinergasse 8, 52062 Aachen

Tel: 0049/241 39 999

Personne de contact: M. Nurhan Karacak

Les examens linguistiques pour des participants externes ont lieu chaque mois.

La partie écrite a lieu le vendredi et la partie orale le samedi.

La participation financière de la part des candidats s'élève à 100 euros.

## L'emploi et la recherche d'emploi

### Arbeitsamt de la Communauté Germanophone (le Forem en Wallonie, Actiris dans la région Bruxelles capitale, VDAB en Flandre)

Sites Internet: [www.adg.be](http://www.adg.be) (en allemand)

[www.leforem.be](http://www.leforem.be) (en français)

[www.actiris.be](http://www.actiris.be) (en français et flamand)

[www.vdab.be](http://www.vdab.be) (en flamand et anglais)

### **Arbeitsamt Eupen, Quartum Center – Hütte 79, 4700 Eupen. Tel: 087/63 89 00**

Les réfugiés reconnus n'ont pas besoin de permis de travail pour travailler en Belgique. S'ils veulent ouvrir un magasin ou bien se faire indépendants, ils n'ont pas besoin de carte de travail.

Les personnes avec le permis de séjour à durée déterminée (les demandeurs d'asile, les victimes de traite des êtres humains, les ressortissants étrangers bénéficiant du statut de protection subsidiaire, les personnes dont le séjour en Belgique a été autorisé pour raisons médicales ou bien sur la base de la cohabitation) ont besoin d'un permis de travail C. Les formulaires de demande de permis de travail C sont à disposition des personnes concernées au ministère de la Communauté Germanophone à Eupen. (**Gospertstrasse 1, 4700 Eupen**)

Les personnes en possession de permis de travail ont également droit de suivre une formation proposée par Forem.

#### **Les centres de formation d'Arbeitsamt de CG:**

- Centre de formation d'Eupen – secrétaire polyvalente; aide-comptable
- Centre de formation de St. Vith – secrétaire polyvalente; aide-comptable
- Centre de formation en maçonnerie et construction
- Centre de formation nettoyage

Pour les demandeurs d'emploi exerçant des métiers moins qualifiés **les agences intérim** sont particulièrement intéressantes:

En Communauté Germanophone se trouvent des bureaux des agences suivantes :

- Start People: Gospertstrasse 12, 4700 Eupen. Tel.: 087/74 31 30
- Manpower: Marktplatz 10, 4700 Eupen. Tel.: 087/30 63 60
- Adecco: Gospertstrasse 5, 4700 Eupen. Tel.: 087/59 18 20
- Career Consult Securex: Herbesthalerstrasse 325, 4700 Eupen. Tel.: 087/59 87 00
- Ideal Interim: Gospertstrasse 31, 4700 Eupen. Tel.: 087/74 41 41
- Randstad: Bergstrasse 21, 4700 Eupen. Tel.: 087/56 12 10
- thg- Interim: Marktplatz 2, 4700 Eupen. Tel.: 087/ 74 34 75

**Infoasyl:**

**Permanences et consultations:**

**Mardi: 9.00 – 12. 00**

**Mercredi: 13.30 – 15.30**

**Adresse : Schilsweg 21, 4700 Eupen**

**Tel.: 087/ 76 59 71**

E-mail: [asylbuero@roteskreuz.be](mailto:asylbuero@roteskreuz.be)

Le service est responsable pour l'information et l'accompagnement socio-administratif des concitoyens d'origine étrangère. Chaque réfugié ou émigrant peut s'adresser au service d'Infoasyl pendant les heures des permanences ou bien prendre un rendez-vous.

Les domaines d'information sont: droit d'asile et permis de séjour en Belgique; regroupement familiale, régularisation, naturalisation, contact avec des avocats, factures, aide matérielle.

## Les syndicats

Un syndicat est une association de personnes qui a pour but de représenter les droits et les intérêts professionnels communs de ses membres. Les travailleurs et les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire aux syndicats, mais on n'est pas obligé de s'inscrire à un syndicat.

En Belgique, si vous êtes affiliés à un syndicat, c'est lui qui vous verse vos allocations de chômage si vous êtes demandeur d'emploi. Si vous n'avez pas de syndicat, vos allocations de chômage sont versées par la Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC – Aachener Straße 12, 4700 Eupen).

Le syndicat représente le point de vue des travailleurs mais aussi des demandeurs d'emploi et des pensionnés. Il défend les exclus, les droits des plus démunis, des travailleurs migrants.

A Eupen, il y a trois bureaux des syndicats :

**FGTB** – Aachener Strasse 48, 4700 Eupen

Tel : 087/ 76 52 30

**CSC** – Aachenerstrasse 89, 4700 Eupen

Tel: 087/ 59 46 46

**SLFP**

Hütte 46, 4700 Eupen – Tel. 0495/50 59 88

## **Service d'aide à la jeunesse (Jugendhilfedienst)**

**Hostert 22, 4700 Eupen.**

**Tel.: 087/ 74 49 59**

**Email: rhd@dgov.be**

**Heures d'ouverture de secrétariat: Lu.- Vé.: 08. 00 – 12. 00  
13. 00 – 16. 30**

### **Consultations uniquement sur rendez-vous**

Le service d'aide à la jeunesse est responsable pour des enfants et des jeunes (de 0 à 18 ans) en difficulté, résidants en Communauté Germanophone. Il offre des consultations et de soutien aux mineurs et leurs parents ainsi que aux autres personnes et organisations concernées. Le but du service est la protection des mineurs. L'essentiel dans la collaboration entre le Service et les jeunes et leurs responsables est la bonne volonté.

### **Le Service d'aide à la jeunesse offre un accompagnement en cas de problèmes suivants :**

- Difficultés d'éducation
- Jeunes en danger
- Conflits familiales
- Problèmes dans des situations de séparation et de divorce
- Violence envers des enfants et des jeunes
- Problématique de dépendance
- Négligence psychique ou physique
- Supposition de l'abus sexuel

### **Le travail du Service englobe:**

- Information des personnes concernées de leurs droits et devoirs
- Conseiller et soutenir des jeunes et leurs responsables
- Examiner les demandes d'aide
- Etablir des programmes d'aide et accompagner leur réalisation
- Inclure des autres spécialistes et des autres services au travail

### **Le Service d'aide à la jeunesse peut:**

- Confier des jeunes exceptionnellement à une institution ou une personne
- Transmettre une situation au Tribunal de la jeunesse ou à la Procuration d'Etat si c'est nécessaire pour la protection d'un mineur

### **Assurance-maladie et sociétés d'assurance**

Dès que vous avez le droit d'inscription à une société d'assurance-maladie (mutuelle), inscrivez-vous à la mutuelle de votre choix. Après l'inscription vous recevrez une carte SIS et un livret de votre mutuelle.

A partir du moment de votre inscription la mutuelle va vous rembourser une partie de vos dépenses médicales. Si vous travaillez et vous tombez malade, la mutuelle vous payera des prestations de maladie à la place de votre salaire. Le même règlement vaut pour le congé de grossesse ou le congé parental.

Si vous vous adressez au médecin, vous devez le payer. Chez le médecin vous recevez une attestation des soins que vous rendez à la mutuelle. Quelques jours plus tard la mutuelle vous remboursera une partie de vos dépenses médicales.

Si vous achetez des médicaments, donnez votre carte SIS au pharmacien. Comme ça vous payez juste votre partie du prix d'un médicament.

Si vous devez être hospitalisé, la participation de la mutuelle sera immédiatement reprise de la facture. Le prix de votre séjour à l'hôpital dépendra de nombre de lits dans la chambre.

Au cas de la maladie ou l'accident, vous devez informer votre mutuelle dans un délai prescrit. Vous devez également communiquer à votre mutuelle chaque changement d'adresse ou modification de la situation familiale.

A Eupen il y a 5 bureaux des sociétés d'assurance:

- Mutualité libre: Vervierserstrasse 6A, 4700 Eupen. Tel.: 087/59 86 60  
[www.freie.be](http://www.freie.be)
- Mutualité chrétienne: Klosterstrasse 64, 4700 Eupen. Tel.: 087/ 59 61 11  
[www.cm.be](http://www.cm.be)
- Mutualité Solidaris: Bergstrasse 20, 4700 Eupen. Tel.: 087/ 74 32 00  
[www.solidaris.be](http://www.solidaris.be)
- Mutualité Neutre : Klosterstrasse 3, 4700 Eupen Tel.: 087/85 33 47  
[www.mut206.be](http://www.mut206.be)
- Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI): Neustrasse 42, 4700 Eupen. Tel. : 087/55 37 91  
[www.hkiv.fgov.be](http://www.hkiv.fgov.be)

#### **Important:**

Si vous avez besoin d'un médecin pendant le week-end ou les jours fériés, il y a une permanence. Le nom de médecin de garde et son numéro de téléphone vous pouvez trouver à Wochenspiegel ou à Grenz Echo (dans le journal ou bien sur le site Internet

www.grenchecho.net) sous la rubrique « Services de garde » („Notdienst“ en allemand). Vous devez savoir que le week-end et les jours fériés les tarifs sont plus chers. Si ce n'est pas urgent, essayez d'aller chez le médecin pendant la semaine. Si vous n'avez vraiment pas de choix, vous pouvez demander le médecin à faire une visite à domicile. C'est également plus cher. Essayez de l'éviter si c'est possible. Les urgences de l'hôpital sont aussi là pour vous aider durant le week-end et les jours fériés au cas d'urgence (jambe cassée ; problème cardiaque etc.). Adressez-vous uniquement au cas d'urgence aux urgences de l'hôpital.

**Les services de secours:**

- Médecin d'urgence et pompiers: 100
- Police:101
- Child Focus: 110
- Centre antipoison: 070/24 52 45
- Blocage de carte bancaire: 070/34 43 44

**Centre Public d'Action Sociale (CPAS)/ en allemand: ÖSHZ/ en flamand: OCMW:**

Limburgerweg 5, 4700 Eupen

087/ 63 89 50

Les nouveaux arrivants : vous pouvez obtenir un rendez – vous seulement après un téléphonât préalable

Les consultations sans rendez-vous pour des personnes déjà inscrites à CPAS:

Lu et je de 8.30 à 12.00

CPAS est un centre public d'action sociale. Il y en a dans chaque commune. Chaque personne en difficulté peut s'adresser au CPAS de sa commune pour y obtenir un conseil gratuit.

Le travail de CPAS englobe:

1. Aide financière (le revenu d'intégration et aide sociale) et médiation de dettes
2. Aide dans le domaine administratif
3. Offre des consultations, d'accompagnement et de soutien à toute personne en difficulté
4. Information et orientation vers des services compétents.
5. Intégration socioprofessionnelle (seulement pour ceux qui reçoivent l'aide sociale)

Les étrangers sans-papiers ont droit à l'aide médicale d'urgence. Le CPAS de la commune de résidence est obligé de leur rembourser les frais médicaux à condition que le médecin leur ait donné un certificat d'aide médicale urgente.

Vous voulez savoir si vous avez droit d'obtenir l'aide sociale ? N'hésitez pas de vous adresser au CPAS de votre commune.

Vous venez à CPAS pour la première fois? N'oubliez pas, s'il vous plait, de prendre avec les documents suivants:

1. Votre carte d'identité ou bien un certificat d'inscription à la commune
2. Preuves de vos revenus actuels (les fiches de salaire, les certificats de chômage, les certificats de maladie, les extraits de retraite, les revenus locatifs, la preuve des prestations pour les enfants, la pension alimentaire, les paiements d'assurance.)
3. Votre bail ou, si vous êtes propriétaire d'un logement, une copie de votre taxe foncière et/ou l'attestation de revenu cadastral de vos biens (par exemple une maison, un appartement ou un terrain)
4. Preuves de vos frais fixes (extraits du compte ou bien des copies des factures de loyer, d'électricité, de gaz; de l'eau etc.)
5. L'information concernant la sécurité sociale (assurance maladie, paiement des allocations de chômage)

**Centre des femmes Prisma (Neustraße 53, 4700 Eupen)**

Permanence et consultations chaque jour sauf mercredi de 9.00 à 12.00

Personne de contact Mme Ruth Driessen: 087/74 42 41

**Accueil en urgence Frauenhaus (maison des femmes)** (4 femmes avec des enfants): 087/55 40 77.

Possibilité de transmission vers les institutions pareilles des villes voisines.

Le centre des femmes est le lieu de refuge pour les femmes - victimes de violence sexuelle, corporelle ou psychique qui ont du quitter leur foyer ou bien qui ne se sentent plus en sécurité au sein de leur foyer. L'accueil proposé par Prisma est à durée déterminée. La durée de séjour dépend de situation particulière d'une femme concernée.

Les taches du centre des femmes sont:

1. L'hébergement protégé pour les femmes et leurs enfants
2. Consultations et soutien de la part de l'assistante sociale
3. Aide en règlement des formalités administratives, en recherche et ameublement de logement

Le premier entretien a lieu sur accord dans les locaux du centre des femmes.

Le groupe de partage anonyme pour les femmes concernées a lieu chaque samedi après-midi dans les locaux du centre des femmes

## Aide psychologique

Aide psychologique vous pouvez obtenir de la part des psychologues, psychiatres ou bien des services socio-psychologiques.

Le Centre Socio - Psychologique est un centre public de thérapie et consultations. Les consultations et thérapie sont destinées aux adultes, jeunes et enfants, couples, parents et familles.

**Centre Socio-Psychologique des Cantons de l'Est asbl Vervierserstrasse 14, 4700 Eupen**

**Tel.: 087/ 59 80 59**

E-mail: info.eupen@spz.be

**Wiesenbachstrasse 5, 4780 St. Vith**

**Tel.: 080/22 76 18**

E-mail: info.st.vith@spz.be

### **Heures d'ouverture des secrétariats:**

Eupen: lu – vé: 9.00 – 12.00

Lu – je: 14.00 – 17.00

**Le premier entretien au Centre Socio-Psychologique d'Eupen a lieu pendant les heures de permanence sans rendez-vous: ma: 16.30 – 17.30**

Vé: 9.00 – 10.00

Le premier entretien au Centre Socio-Psychologique de St. Vith a lieu sur rendez-vous sur demande téléphonique au secrétariat.

Le Centre Socio – Psychologique est responsable pour la population de la CG. Il y a également la possibilité de consultations et thérapie pour des clients germanophones hors de la CG.

Le centre Socio-Psychologique offre un accompagnement et des soins en cas de problèmes psychiques ou relationnels

... par exemple:

- angoisses et dépressions
- trauma
- questions concernant la dépendance
- troubles psychiatriques
- troubles d'intégration sociale
- Travail avec des membres de la famille des personnes ayant des troubles psychiatriques.

Le travail du Centre englobe:

- des consultations psychologiques ou psychothérapies individuelles
- des soins psychiatriques ambulatoires

- consultations pour les membres de la famille
- des consultations de couple
- des thérapies de groupe
- un accompagnement psycho-social
- une guidance parentale et des entretiens familiaux
- psychothérapies individuelles pour adolescents et enfants
- des thérapies de groupe

Au cadre du projet „Problématique d’asile: approche intégrée en Communauté germanophone de Belgique“ le Centre a 3 points particuliers:

- un accompagnement psychologique, psychothérapeutique et psychiatrique des gens issus d’émigration
- des consultations de groupe pour ces gens
- proposition de formation permanente pour les professionnels travaillant avec des migrants

La participation des clients aux frais est adaptée aux revenus des clients et s’élève à 1. 50, 4, 8 ou 12 Euro par séance.

## Le bail

Le contrat de bail est un contrat écrit par lequel le propriétaire accord l'utilisation d'un bâtiment à une autre personne (locataire).

Demandez le propriétaire de vous faire le reçu de paiement de caution ainsi que des reçus des paiements de location mensuelle, avec la date le montant et l'adresse des locaux loués sont indiqués. Vous devrez garder ces reçus à l'endroit précis.

Il est très important de lire et bien comprendre le contrat de bail avant de le signer. Chaque contrat de bail doit être daté et signé par toutes les parties.

### **Le contenu d'un contrat de bail:**

- L'objet de location (maison, appartement, garage...) ainsi que l'utilisation (lieu d'habitation, bureau, magasin)
- Le prix de loyer
- Le montant de la caution, le mode de paiement et les conditions de remboursement
- L'état détaillé des coûts et des charges locatives et les conditions de partage de ces charges entre plusieurs locataires.
- Les obligations de locataire concernant des travaux, des réparations et l'ordre dans la maison
- Les obligations du propriétaire concernant des travaux et des réparations qui ne sont pas à charge d'un locataire
- La durée d'un contrat de bail ainsi que la possibilité de dénonciation

Si vous avez des problèmes ou des questions concernant de location d'un appartement, n'hésitez pas de contacter le Centre de protection des consommateurs (Verbraucherschutzzentrale)

Verbraucherschutzzentrale Ostbelgien (Centre de protection des consommateurs des Cantons de l'Est)

Neustrasse 119, 4700 Eupen

Tel. 087/ 59 18 50

[www.vsz.be](http://www.vsz.be)

Heures d'ouverture: lu: 9. 00 – 12. 30

ma: 9. 00 – 12. 30 et 13. 30 – 17.30

je: 9. 00 – 12. 30 et 13. 30 – 17.30

vé: 9. 00 – 12. 30

### **Les consultations à St. Vith**

A JIZ, Le Centre des Services de la CG, Vennbahnstraße 4/5, 4780 St. Vith

Chaque 2eme et 4eme vendredi de mois sur rendez-vous (087/59 18 50)

Vous pouvez demander un rendez-vous si vous avez des questions par rapport aux dettes.

Outre la question de la location le Centre de protection des consommateurs offre l'information, la médiation et les conseils dans les domaines suivants:

**Télécommunications; garantie** - Informations et conseils pour les particuliers

**Commerce; mobilité** – Information, médiation et conseils pour les particuliers

**Banques et assurances; sécurité d'alimentation** – Information et médiation

**Santé** – Information et médiation; médiation au cas des problèmes avec les institutions médicales et les autorités

**Energie** – Information et médiation dans le domaine de dépense d'énergie, énergies alternatives, les matériaux de construction alternatifs, les informations et les contacts relatifs à la qualité de l'eau, des conseils pour des problèmes avec les fournisseurs d'électricité et de gaz pour les particuliers, autres que les avis de modification tarifaire ; l'information dans la recherche d'un fournisseur

**Tourisme et voyages** – Conseils et médiation au cas de problèmes de voyage

**Construire et vivre**– Conseils et médiation au cas de problèmes avec des ouvriers, des architectes et des commerçants

**Autorités** – Médiation des problèmes avec des autorités (municipalités, institutions, etc.)

**Les impôts des ordures et de la télévision** – Conseils au cas des problèmes avec des impôts des ordures et de la télévision

**Problèmes de voisinage** – Information et médiation; information et conseils au cas des problèmes des clôtures, arbres ou de jardin.

## **Société Wallonne du logement**

### **(Logement social)**

#### **Les conditions pour faire une demande de logement social**

**1. Vos revenus annuels renseignés sur votre dernier avertissement-extrait de rôle délivré par l'Administration fiscale, ne doivent pas dépasser:**

24 100 euros pour une personne isolée, augmentés de 2 200 euros par enfant à charge

30 100 euros pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de 2 200 euros par enfant à charge.

**2. Vous ne pouvez pas être propriétaire ou usufruitier d'un logement (à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à votre handicap).**

**Votre société de logement est Nosbau:**

**10, Maria Theresia Straße, 4700 Eupen**

**Tel: 087/74 25 34  
087/ 63 97 60**

**Heures d'ouverture: lundi: 14. 00 – 16. 30**

**mercredi: 8. 30 – 12. 30; 13. 30 – 16. 00**

#### **Quels documents devez-vous fournir?**

1. Votre dernier avertissement – extrait de rôle
2. Votre permis de séjour valable
3. La composition de votre ménage (ce document vous pouvez obtenir au service de population de la commune de votre résidence)
4. La preuve du montant de vos revenus imposables actuellement
5. Votre attestation de perception d'allocations familiales.

Les renseignements plus détaillés concernant les allocations familiales et l'attestation concernant les allocations que vous recevez vous pouvez obtenir à votre Caisse des allocations familiales

6. Certificat de bonne vie et mœurs (ce document vous pouvez obtenir au service de population de la commune de votre résidence)

#### **Comment votre situation sociale et familiale est-elle prise en compte?**

Votre situation est prise en compte pour le calcul de vos points de priorité. Un nombre de points (de 2 à 8) est accordé à des situations sociales et familiales précises. Votre composition familiale est également prise en compte pour estimer la taille de votre futur logement.

### **Comment la société de logement traite votre demande?**

A dater de votre demande, la société de logement dispose :

- **de 8 jours pour vous signaler ce qui manque pour que le dossier soit complet;**
- **de 30 jours pour vous faire connaître sa décision (acceptation ou refus motivé).**

*Vous devez prévenir la société de logement de tout changement de votre situation.*

Le temps d'attente dépend de situation de demandeur ainsi que de disponibilités de logement.

### **Votre candidature peut être radiée dans les cas suivants:**

1. Vous n'avez pas renouvelé votre candidature **entre le 1 .01 et le 15. 02.**
2. Vous avez refusé un logement.
3. Vous avez refusé de fournir les autorisations nécessaires au contrôle des conditions d'admission.
4. Les renseignements fournis à la société sont inexacts ou incomplets.

### **La société vous a attribué un logement social. Vous devez :**

1. Accepter le logement.
2. Signer le contrat de bail prévu par la réglementation.
3. Décrire de l'état de tout ce qui constitue votre logement.

### **Votre loyer ne sera jamais:**

Inférieur à :

- **83,71 euros pour un isolé**
- **115, 18 euros pour les autres**

Supérieur à :

- **20% des revenus imposables du ménage**
- **La valeur locative qu'aurait l'habitation sur le marché privé.**

## Gérer l'argent.

Toute personne qui peut prouver son identité et son adresse a droit au service bancaire de base. Le CPAS ou une autre organisation qui s'occupe de vous ouvre pour vous un compte dans une banque. C'est sur ce compte qu'est versé l'argent que vous recevez (l'aide sociale, allocations familiales etc.) Pour l'utiliser, vous recevez une carte bancaire et son code secret.

**Une domiciliation** est une autorisation que vous donnez à la banque pour qu'elle paye les factures présentées par une société, une organisation ou un privé. Si vos revenus n'arrivent pas à date fixe, il vaut mieux ne pas faire de domiciliations. Si un virement est ordonné alors qu'il n'y a pas d'argent sur le compte, il est rejeté et vous payez des frais.

Pour gérer son budget, il faut savoir combien d'argent on reçoit tous les mois et combien on dépense. Ca serait utile de fixer cette somme.

Gardez les factures déjà payées à l'endroit précis chez vous à la maison !

Parmi les frais on peut différencier :

- Les frais fixes : le loyer de votre logement, l'électricité etc.
- Les frais variables : ce que vous dépensez pour vous et votre famille : la nourriture, les vêtements etc.
- Les dépenses occasionnelles : celles qu'on ne paye qu'une fois par année, les assurances, les inscriptions etc.

En Communauté germanophone ou bien dans les communes voisines il y a la possibilité d'acheter des meubles ou des vêtements bon-marchés de seconde main. Voici quelques adresses :

- Bourse aux vêtements Eynatten  
Section locale de la Croix-Rouge  
Lichtenbuscherstrasse 40  
4731 Eynatten
- Kleiderkammer Amel (Vêtements)  
Section locale de la Croix-Rouge  
Büllingerstrasse 227  
4770 Amel  
Tel.: 080/34 02 40
- Kleiderbörse Raeren (Vêtements)  
Hauptstraße 32  
4730 Raeren  
me: 15.00 - 18.00
- Schatztruhe (Vêtements)  
Section locale de la Croix-Rouge  
Schilsweg 25  
4700 Eupen  
Tel.: 087/74 00 00  
ma -me: 10.00 – 12. 00; 13.00 – 18. 00

- Kleiderbörse Kelmis(Vêtements)  
Altenbergerstraße 108  
4728 Kelmis -Hergenrath (dans la caserne des pompiers)  
A partir de 7 janvier tous les 14 jours je : 11.30 – 13.00

- Von Hand zu Hand (Meuble et vêtements)  
Herbesthaler Str. 46  
4700 Eupen  
Tel.: 087/ 55 46 58

me- je-ve: 14. 30 – 18. 00, chaque premier dimanche du mois de 9. 30 à 13. 00

- Les 3 R (Meubles)  
Rue Mitoyenne, 218 a  
4710 Herbesthal/ Lontzen  
Tel.: 087/89 08 39

- La Goutte d'Eau (Vêtements)  
Rue de l'Eglise 12  
4840 Welkendraedt  
Tel.: 087/ 88 31 95

- Recytex (Vêtements)  
Oeveren 20  
4837 Baelen  
Tel: 087/ 76 21 71

- Die Wühlmaus (Vêtements pour les enfants)  
Feldstrasse 9a  
4701 Kettenis  
Tel.: 087/55 47 77  
me - ve: 13. 30 – 18. 30, sa: 10. 00 – 17. 00

- Pepino (Vêtements pour les enfants)  
Albertstrasse 29  
4720 Kelmis  
Tel.: 087/76 64 74  
Chaque jour sauf lundi de 9. 00 à 18. 00  
Sa.: 9. 00 – 16. 00

- SOS – Selbsthilfe GoE  
Hostert 4  
4700 Eupen  
Tel.: 087/55 21 08  
Heures d'ouverture de bureau de lundi à vendredi : 9. 00 – 12. 00, 13. 00 – 16. 00

Cette organisation dispose d'un [dépôt de meubles](#), aide dans les déménagements et rénovations aux prix sociaux.

## **Remplissage de la déclaration à l'impôt des personnes physiques**

A quoi servent les différents documents que j'ai reçus avec ma déclaration à l'impôt?

Plusieurs documents accompagnent votre déclaration :

**Le document préparatoire** est un document sur lequel vous pouvez calculer les montants que vous devrez indiquer sur votre déclaration. Ce document ne sera pas pris en compte et ne doit donc **pas** être renvoyé. En cas de perte, vous pouvez demander un nouvel exemplaire à votre service de taxation.

**La brochure explicative** est la brochure qui reprend les explications pour chaque code. Grâce à cette brochure, vous comprendrez comment bien compléter votre document préparatoire et bien calculer, pour certains codes, le montant à déclarer. Ce document ne doit **pas** être renvoyé.

**La déclaration** est la feuille que vous devrez compléter et nous renvoyer. Elle est composée de 4 faces, la première reprenant vos données personnelles. Vous ne pouvez pas utiliser la déclaration comme brouillon. Seules les inscriptions figurant dans les cases prévues seront prises en compte. Vous ne pouvez pas utiliser un ancien formulaire de déclaration pour déclarer vos revenus. En cas de perte, vous pouvez en demander un duplicata à votre service de taxation.

**La feuille d'accompagnement pour l'envoi des annexes** vous servira si vous souhaitez annexer un document à votre déclaration.

**L'enveloppe de renvoi** vous permettra de renvoyer votre déclaration.

La date limite de rentrée des déclarations d'impôt papier a été fixée pour cette année au **30 juin 2010**.

Plusieurs types d'aides sont mis à votre disposition pour remplir votre déclaration à l'impôt

### **Brochures**

Des brochures explicatives sont jointes à votre déclaration. Elles devraient déjà répondre à beaucoup de vos questions.

### **Administration fiscale**

Si vous désirez plus d'informations vous pouvez :

- téléphoner au contact center du SPF Finances (0257 257 57 – tarif ordinaire) chaque jour ouvrable de 8h à 17h

### **Bureau local de taxation**

Si votre question est complexe ou nécessite l'examen de votre dossier personnel, adressez-vous à votre bureau local de taxation. Ses coordonnées figurent sur votre déclaration.

**A Eupen les permanences concernant le remplissage de la déclaration à l'impôt ont lieu au bureau de taxation du Ministère de Finances (Rue de Verviers 8)**

En mois de mai: tous les jours ouvrables de 9.00 à 12.00

En mois de juin: tous les jours ouvrables de 9.00 à 15.00

N'oubliez pas de prendre avec: vos extraits de salaire/Attestation des paiements de CPAS/Attestation des dépenses liées à la garderie des enfants

Remarque : cette possibilité n'est offerte qu'au cours de la période pendant laquelle les déclarations doivent être remplies.

Vous trouverez l'information plus détaillée sur le site Internet ://www.belgium.be/fr/impots/

## Permis de conduire: examen théorique

### **A) Examen oral**

Cette possibilité existe à Eupen. Les examens oraux sont organisés une fois par mois en allemand et en français.

Condition: attestation de CPAS ou du centre PMS ou d'une école de langues reconnue qui prouve que la personne concernée est analphabète.

Prix: 15€

les informations plus détaillées et les rendez-vous: 087 57 20 30.

### **B) Les examens avec les traducteurs**

Ce sont des examens pour les gens qui ne maîtrisent aucune langue nationale. Uniquement sur rendez-vous

Cette possibilité existe seulement dans 8 centres d'examens en Belgique:

-Studiebureel voor Automobieltransport nv, Buitenring-Sint-Denijs 3 , 9051 Sint-Denijs-Westrem

-Bureau voor Technische Controle nv, Santvoortbeeklaan 34-36, 2100 Deurne

-Autoveiligheid nv, Kolmenstraat 30, 3570 Alken

-A.I.B.V. sa, rue du Moulin 7, 6010 Charleroi

Autosécurité sa, avenue de l'Indépendance 75, 4020 Wandre

-La sécurité Automobile sa, rue du Labeur 3-9, 1070 Bruxelles

-Autoveiligheid nv, Industrieterrein 'Peerderbaan" 1305, 3960 Bree

L'examen est écrit (avec l'ordinateur PC)

Prix: 50€ pour le traducteur et 15€ pour l'examen

Inscription:

A Liège il y a la possibilité de passer l'examen théorique en turque et en punjabi. Il faut se présenter d'avance muni de la carte d'identité et de l'argent pour l'inscription pour l'examen prochain. Tél.: 087/57.20.30

La coordination des examens avec les traducteurs est organisée par GOKA. Vous devez contacter GOKA pour prendre un rendez-vous pour l'examen. Il faut mieux s'annoncer 4-6 semaines avant la date éventuelle de l'examen.

Personne de contact: Mme de Barre: 02 469 09 00 (Service Permis)

### **Les enfants et les jeunes.**

Si vous cherchez l'information pour des enfants et des jeunes, les Centres d'information de la jeunesse peuvent vous aider en donnant l'information concernant des possibilités des loisirs, des jobs d'étudiants, des études et d'orientation professionnelle, des droits des jeunes, du volontariat des jeunes en Europe. En Communauté Germanophone il y a deux Centres d'information :

Infotreff Eupen  
Aachenerstrasse 53, 4700 Eupen

Tel. : 087/74 41 19

Heures d'ouverture : lundi-vendredi de 12 à 18 heures

JIZ St. Vith  
Hauptstrasse 82, 4780 St. Vith

Tel: 080/ 22 15 67

Heures d'ouverture : lundi – vendredi de 9 à 17 heures sans interruption

N'hésitez pas de visiter des sites Internet : [www.jugendinfo.be](http://www.jugendinfo.be) (en allemand) et [www.ferienkalender.be](http://www.ferienkalender.be) (en allemand)

### **Les mouvements de jeunesse**

Ce sont des organisations pour les enfants et les jeunes à partir de 6 ans. Les groupes d'enfants du même âge se réunissent une fois par semaine pour quelques heures (soit samedi soit dimanche après-midi) pour jouer et réaliser des projets.

Quelques fois par an ces groupes d'enfants ou des jeunes passent un week-end ensemble et pendant les vacances d'été ils organisent un camp. Ils sont accompagnés par de jeunes animateurs (les chefs).

Vous pouvez trouver l'information détaillée sur les mouvements de jeunesse aux Centres d'information de la jeunesse ou bien à

Jugendbüro

Hütte 79/16

4700 Eupen

Tel : 087/56 09 79

Site Internet : [www.rdj.be](http://www.rdj.be) (en allemand)

## Les centres des jeunes.

Ces centres donnent aux jeunes la possibilité de rencontre avec des autres du même âge et participer aux différentes activités. Aux centres de jeunes travaillent des animateurs qualifiés.

Voici quelques adresses:

Jugendtreff X – Dream  
Schulstraße 18  
4700 Eupen  
Tel: 0475/744263  
Email: jz.x-dream.eupen@rdj.be

Jugendheim Kettenis  
Vyllgasse 1  
4701 Kettenis  
Tel: 087/56.17.92  
Email: jh.kettenis@rdj.be

Animationszentrum Ephata  
Bergkapellstraße 46  
4700 Eupen  
Tel: 087/561510  
Email: ephata@skynet.be

Christliche Arbeiterjugend  
Maison de quartier Cardijn  
Schilsweg 21  
4700 Eupen

Streetworkbüro Eupen  
1. Hütte 79/16  
4700 Eupen  
2. Rathausplatz 14 (Conteneur de bureau)  
4700 Eupen  
Tel : 0474 /22 54 35  
Email: streetwork@jugendbuero.be

## **Les obligations par rapport à la commune**

### **Signaler son domicile au service de population**

Quand vous arrivez dans une commune, vous devez vous inscrire tout de suite (dans les 8 jours) au service de la population. A la commune vous donnez votre nouvelle adresse et dans quelques jours un agent de police viendra vérifier que vous habitez bien là. Il peut aussi vous demander de lui montrer votre contrat de location. Après vous retournerez à la commune pour faire inscrire votre nouvelle adresse sur vos papiers d'identité. Ce règlement vaut aussi pour chaque déménagement entre autre dans la même commune.

Si votre procédure est en cours, vous devez également communiquer votre nouvelle adresse au CGRA et à l'Office des étrangers par un formulaire envoyé par recommandé dans les 8 jours qui suivent votre déménagement.

Si vous avez un CIRE (carte blanche), vous devez aussi communiquer votre nouvelle adresse à l'Office des étrangers par un formulaire envoyé par recommandé dans les 8 jours qui suivent votre déménagement.

### **Signaler tout changement de statut à l'état civil**

Il faut signaler les naissances, les décès, les mariages, les divorces, les changements de nationalité.

Quand votre enfant est né, vous devez faire une déclaration de naissance dans les 15 jours qui suivent l'accouchement à la commune de votre résidence. Vous devriez montrer les 3 documents : la déclaration de naissance faite par un médecin ; les documents d'identité des parents ; une preuve de mariage ou une attestation de la reconnaissance prénatale (si les parents ne sont pas mariés et que le père veut reconnaître l'enfant). Le père, la mère ou les deux parents peuvent faire une déclaration de naissance.

Après la déclaration, vous recevrez des certificats. Grâce à eux vous pourriez obtenir (selon votre statut) une prime de naissance, une allocation familiale, un congé si vous travaillez, les vaccins obligatoires.

La nationalité de l'enfant dépend de la loi du pays des parents. Si un des deux parents est Belge, l'enfant peut être Belge.

Un décès doit être constaté par un médecin. L'annonce de décès doit avoir lieu dans la commune où le décès a été constaté. Cette annonce est gratuite.

## Le résumé du Règlement de la ville d'Eupen

### 1. Déchets:

La ville organise le ramassage régulier des déchets ménagers (ça veut dire les déchets qui se produisent suite à l'activité usuelle des ménages à l'exception des déchets dangereux) de tous les résidents de la ville.

Les déchets doivent être placés dans un sac en polyéthylène standard avec l'inscription „EUPEN". Vous pouvez acheter ces sacs de poubelle dans les magasins de la ville d'Eupen. Veuillez à ce que le sac soit bien fermé afin d'éviter de salir des voies publiques et qu'il ne pèse pas plus que 15 kg.

Vous pouvez déposer vos sacs de poubelle à plus tôt à partir de 20. 00 de la veille du jour de ramassage. Mettez vos sacs de telle manière qu'ils soient visibles de coté de la rue et qu'ils ne jettent pas la circulation.

N'oubliez pas déposer vos sacs de poubelle toujours le long de la voie publique devant votre maison. Si le sac n'était pas ramassé, vous devez le reprendre le jour même.

L'information concernant le ramassage des sacs de poubelle, de carton, et des sacs PMC (pour les bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons) vous trouverez dans le calendrier de poubelles de la ville d'Eupen que vous pouvez prendre à l'administration communale.

**Important :** le déchargement des déchets ménagers les autres jours de la semaine ainsi que le déchargement des déchets ménagers dans les conteneurs d'ordure publics de la ville d'Eupen sont strictement interdits. Les conteneurs d'ordure publics servent uniquement au ramassage des ordures occasionnelles.

L'infraction du règlement susmentionné est l'objet de peine administrative. La somme de peine administrative peut s'élever à 250 Euros. La peine peut éventuellement être transmise au Procureur d'Etat.

Il est strictement interdit de jeter dans la canalisation des déchets durs ou liquides surtout des couleurs, des solvants, des huiles usées ou des matières grasses.

Egalement il est strictement interdit de brûler des déchets sur le territoire de la ville.

Le ramassage de déchets ménagers est un objet de paiement d'impôts.

#### Parc aux conteneurs:

Certains déchets qui font également l'objet de ramassage régulier vous pouvez apporter vous-même au parc aux conteneurs. Vous pouvez y déposer les déchets selon les instructions des travailleurs des parcs aux conteneurs et le règlement des parcs aux conteneurs. Vous pouvez obtenir la liste des déchets admis aux parcs aux conteneurs à l'administration communale ou bien chez les travailleurs des parcs aux conteneurs.

Ce service des parcs aux conteneurs est principalement gratuit.

Vous déposez les déchets déjà triés dans les conteneurs prévus.

L'accès au parc aux conteneurs est interdit aux enfants moins de 12 ans non-accompagnés.

Il est strictement interdit de déposer les déchets près de l'entrée ou aux alentours des parcs aux conteneurs.

*\* Parc aux conteneurs de la Ville basse*

Gülcherstraße 91, 4700 Eupen

Tel. 087/74 33 52

Heures d'ouverture:

lu: 08:30 – 12:00 et 13:00 – 15:30

ma – vé: 08.00 - 11.30

*\* Parc aux conteneurs de la Ville Basset*

Aachener Straße 91, 4700 Eupen

Tel. 087/55 67 24

Heures d'ouverture:

ma – vé: 08:30 – 12:00 et 13:00 – 18:00

sa: 09.00 - 13.00

Vous pouvez y déposer les déchets au plus tard un quart d'heure avant la fermeture de parc aux conteneurs.

Compost :

En tant que résident de la ville d'Eupen vous pouvez déposer les déchets verts (notamment les herbes, le feuillage, les branches, mais pas la terre) qui ont les volumes d'un mètre<sup>3</sup> pour une livraison gratuitement au compost de la ville.

Les services de compost de la ville d'Eupen est payant pour des entreprises ou bien des résidents des autres communes.

*Compost de Schönefeld*

Schönefelder Weg 238, 4700 Eupen

Heures d'ouverture (ouvert uniquement de mars à novembre):

lu –ma: 8:00 – 13:00

me- vé: 10:00 – 18:00

sa: 9:00 – 14:00

Conteneurs au verre recyclable :

Vous pouvez y jeter les déchets en verre.

Les bouteilles et les récipients en verre doivent être sans couvercles, bouchons ou emballages. N'oubliez pas de vider les récipients avant de les jeter.

Il est interdit de jeter dans les conteneurs ou bien déposer à côté d'eux:

- Les objets en verre à feu, en verre de sécurité, en verre de cristal, des miroirs des vitres et des lunettes brisés, des objets en plexiglas, des ampoules, des objets en faïence, en porcelaine et en terre cuite;
- Les déchets en papier ou en carton ainsi que des autres déchets ménagers avec ou sans bouteilles.

Ordures encombrantes :

Les objets de ménage qui sont trop grands pour le mettre dans un sac de poubelle peuvent être repris de chez vous par les travailleurs de Rcycl sur rendez-vous fixé par téléphone

Comment procéder ?

Vous pouvez rejoindre Rcycl par téléphone 087/55 48 78 de lundi à jeudi de 8 : 30 à 16:30 et le vendredi de 8:30 à 15:00

Les objets suivants seront ramassés :

- Les meubles (les canapés, les fauteuils, les chaises, les tables, les armoires, les lits, les matelas, les **sommiers à lattes**, les meubles du jardin etc.)
- Le textile (les vêtements, les tapis, les couvertures, les coussins etc.)
- Les déchets en bois (les meubles, les étagères en bois, les planches)
- Les électroménagers
- Les ferrailles
- Les objets de loisir et des jouets ainsi que les livres

Pour l'information supplémentaire n'hésiter pas à consulter le site Internet [www.rcycl.com](http://www.rcycl.com)

Les services de Rcycl sont gratuits au maximum 2 fois par année.

## **2. Le barrage de Vesdre:**

Il est interdit de se baigner ou nager dans le barrage de Vesdre ou bien y baigner ou laisser nager des animaux.

## **3. Les automobiles:**

Vous ne pouvez pas laver votre voiture ou n'importe quel moyen de transport en eaux publiques. Le nettoyage et l'entretien des véhicules à moteur au poids qui dépasse 3,5 tonnes aux voies publiques est interdit.

## **4. Les affiches**

Les affiches peuvent être placées uniquement sur une colonne d'affiches sous l'autorisation écrite des échevins. Vous pouvez pendre au maximum 2 affiches par colonne de grandeur maximal DIN A1 (60X84cm). Les affiches peuvent être collées et enlevées seulement par une personne préposée par l'administration communale. N'oubliez pas d'indiquer la date de la manifestation ou réunion sur votre affiche. Vous pouvez pendre une affiche au plus tôt 21 jours avant la manifestation. La taxe est 0,50 Euros par affiche.

Il est strictement interdit de coller les affiches en dehors des colonnes. Les affiches non-autorisées seront enlevées aux frais de l'afficheur.

## **5. La protection des arbres, des haies, des parcs et des plans d'eau**

Sans autorisation écrite préalable des échevins vous n'avez pas droit de:

- a) éliminer ou réduire la surface des parcs, des jardins, des jardinets ou des plans d'eau;
- b) abattre, couper, changer l'apparence des grandes arbres ou bien entreprendre quoi que soit qui va entraîner la disparition précoce d'un arbre.

Il est interdit d'éliminer ou bien laisser disparaître à l'aide des herbicides des haies vives sans autorisation écrite préalable des échevins.

**La coupe de haies annuelle** est obligatoire et doit avoir lieu **avant le 1 novembre** de chaque année.

**Les soins de la pelouse** sont obligatoires au moins 2 fois par année: avant le **15. 07** et avant le **30. 09**

## **6. Lutte contre le bruit**

**Il est obligatoire de respecter le silence de nuit de 22.00 à 6.00 du matin.**

Chaque bruit qui est produit par des gens ou des animaux sur des voies publiques ou sur des terrains privés pendant la journée et qui dérange la quiétude des habitants est interdit.

Vous ne pouvez pas utiliser sur des voies publiques et dans les endroits publics qui ne sont pas sous le toit:

- amplificateurs;
- haut-parleurs;
- instruments de musique;

Il est également interdit de:

- Tirer aux armes à feu
- Bruler le feu d'artifice
- jeter des pétards.

Si le bruit dérange la quiétude des habitants, les actions suivantes sont interdites sur des voies publiques:

a) La charge, la manipulation et la décharge des:

- machines;
- matériaux;
- objets.

b) Exécution des travaux

Les fermiers au temps de la récolte sont exemptés de ce règlement.

Autre que sur des voies publiques l'utilisation des instruments et des engins surtout des tondeuses, des tronçonneuses, des cisailles à moteur est interdite les jours ouvrables de 20 à 8 heures, dimanches et des jours fériés pendant toute la journée.

Les gérants des salles polyvalentes et des cafés, les organisateurs des réunions privées et publiques sont obligés de faire attention à ce que le bruit qui se produit à l'intérieur du bâtiment ne dérange pas la quiétude des voisins.

Il est interdit de vendre ou donner des feux d'artifice et des pétards aux enfants au-dessous de 16 ans.

A partir de minuit la police a droit d'ordonner la fermeture immédiate d'une salle ou d'un café dont le bruit dérange le silence de la nuit et la quiétude des voisins.

Au cas de dérangement du silence de la nuit aux plusieurs reprises le bourgmestre a droit d'ordonner la fermeture d'une salle ou d'un café sine die à partir de 22 heures.

Pour tous les restaurants, cafés et autres lieux de divertissements où on peut acheter des boissons l'heure de clôture est suivante :

- a) 1 heure du matin pour des jours ouvrables de l'année;
- b) 2 heures du matin pour chaque nuit de vendredi à samedi, de samedi à dimanche, pour chaque nuit de la veille d'un jour férié officiel ainsi que pour tous les jours de la semaine au période des vacances d'été de 01. juillet à 31. aout inclus;
- c) 3 heures du matin pour les nuits de samedi au dimanche et les nuits de la veille des jours fériés officiels de 10. novembre jusqu'au dernier dimanche qui précède Avent et pendant la période à partir de 2 janvier jusqu'au dernier dimanche avant le Carnaval, ainsi que pour lundi de Pâques et lundi de Pentecôte et la nuit de 1 janvier;

d) A la durée indéterminée pour les jours de Carnaval (sauf la nuit de Mardi Gras), pour les jours de la Kermesse ou bien pour la nuit de 31 décembre à 1 janvier.

## **7. Le règlement de marché**

Deux marchés ont lieu à Eupen:

a.) Le marché de vendredi à la Place Werth avec la capacité de plus ou moins 35 emplacements réservés;

b.) Le marché de mercredi à Schilsweg avec la capacité de plus ou moins 10 emplacements réservés ;

Tous les deux marchés commencent à 7 heures du matin s'achèvent à 13 heures. Le montage des étaux peut commencer à partir de 5.30 du matin. La place où le marché a lieu doit être complètement rangée au plus tard avant 14 heures.

Les emplacements réservés sont accordés aux porteurs d'autorisation d'organisation des marchés publics.

La vente des animaux vivantes est interdit aux tous les deux marchés d'Eupen.

Vous pouvez obtenir l'information supplémentaire auprès le service technique de l'administration communale

## **8. Obligation de mettre en ordre des trottoirs**

L'administration communale voudrait bien rappeler aux citoyens que les trottoirs couverts par la glace et la neige sont dangereux pour les facteurs, services de secours et tous les passants. On demande tous les citoyens de dégager les trottoirs devant leurs maisons de la neige et de la glace.

Chaque passant a droit à l'utilisation des trottoirs sans danger.

Le dégagement des trottoirs est une obligation qui fait parti du Règlement de la ville.

Il est interdit de jeter la neige à la chaussée. Les caniveaux de pluie tout au long de la rue doivent également rester libres. Comme ça au dégel l'eau peut s'écouler sans avoir inondé la chaussée et les caves.

### **Qui doit ranger les trottoirs? Où faut-il les ranger?**

- Les habitants doivent ranger les trottoirs, les caniveaux de pluie et les accès aux passages pour piétons devant leurs maisons privées et terrains.
- Les propriétaires des bâtiments inhabités ou leurs représentants doivent accomplir cette tâche.
- S'il s'agit d'une maison habitée par plusieurs ménages, ce sont des résidents de rez-de chaussée qui sont responsables pour le dégagement des trottoirs (s'il n'y a pas des résidents au rez-de-chaussée, les résidents du premier étage doivent accomplir cette tâche).

Etat de 19. 12. 2011